Énergie4



Primes Énergie cuvée 2015

Améliorer la performance énergétique d'un logement, c'est rentable et confortable!



Version interactive disponible en ligne







Édito

Comme vous l'avez sans doute déjà constaté, ce 34ème numéro d'Énergie4 s'est étoffé de plusieurs pages et de nouvelles rubriques. L'intérêt croissant apporté aux matières énergétiques et le nombre grandissant de nos lecteurs nous ont poussés à en revoir le contenu et le contenant. Place désormais aux Guichets Énergie Wallonie, à un agenda, à une rubrique idées... Le tout aux côtés des rubriques habituelles désormais à géométrie variable. De plus, et même si Énergie4 reste téléchargeable, une toute nouvelle application web vous permet de le consulter directement en ligne. Nous restons très attentifs aux attentes de nos lecteurs et nous espérons que ces quelques évolutions les rencontreront.

Outre la forme, le fond ! Dans ce numéro, nous vous parlerons des gains réalisables avec des investissements économiseurs d'énergie ; des investissements dont les retombées se mesurent financièrement, mais aussi en termes de confort. Il nous plait en effet de vous rappeler qu'il ne faut pas s'arrêter à l'aspect économique des choses. Si certains investissements ne seront rentabilisés que très lentement, le gain en confort qu'ils procurent est sans pareil et immédiat.

Auparavant obligatoire dans certains projets de rénovation de logements faisant l'objet de primes, l'audit énergétique est devenu facultatif. Il reste pourtant vivement recommandé! Les auditeurs énergétiques agréés par la Wallonie se sont investis dans des groupes de travail destinés à mieux valoriser leurs interventions. Nous leur avons ouvert les pages de cette édition pour vous aider à mieux comprendre leur valeur ajoutée au travers de l'interview d'un auditeur expérimenté.

Espérant que nos conseils et informations mises à votre disposition vous seront d'une grande utilité, nous vous souhaitons un bel été!

Annick Fourmeaux

Directrice générale

Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie

Sommaire

Théma	Améliorer la performance énergétique d'un logement, c'est rentable et confortable !	3
	Les primes Énergie 2015 y contribuent	3
	Qualiwatt aussi!	6
Paroles d'expert	Audit énergétique vivement recommandé	8
Du côté des Guichets	Les Guichets de l'énergie font peau neuve	9
Agenda & météo		10
ldées futées	En été, comment éviter la surchauffe ?	11
Enfants	6 dossiers pour tout savoir sur le climat	11

Avec SmartNodes, l'éclairage devient intelligent

SmartNodes est une spin-off issue de l'Institut Montefiore de l'Université de Liège. Son concept révolutionne l'éclairage public : au lieu d'illuminer toute la nuit à forte puissance, les luminaires restent désormais à un niveau minimum, sauf en présence d'usagers de la route.



Ce concept est fondé sur le principe de la bulle de lumière où seuls les luminaires qui entourent l'usager sont allumés. Selon qu'il s'agit d'un piéton, d'un cycliste ou d'un véhicule, les paramètres de la bulle sont parfaitement adaptés pour accompagner l'usager à sa vitesse.

Ce dispositif est rendu possible en plaçant un module intelligent sur chaque luminaire. Equipés de capteurs, d'un moyen de communication et d'un micro-ordinateur, les luminaires se coordonnent entre eux pour réaliser une bulle de lumière adaptée aux caractéristiques de l'usager.

Les avantages sont multiples : une diminution drastique de la consommation électrique, de la pollution lumineuse, de l'empreinte écologique du système d'éclairage et de leur coût de maintenance. Le tout en maintenant bien évidemment le confort visuel et la sécurité de chaque usager de l'espace public





Pour en savoir plus sur ce concep et les sites où il est déjà installé :

www.smartnodes.be

Théma

Améliorer la performance énergétique d'un logement, c'est rentable et confortable!

Diminuer notre consommation et augmenter notre autonomie énergétique est un choix gagnant à long terme. Nous vous le rappelons régulièrement. Les primes représentent certes un atout majeur incitant, mais elles ne sont pas les seules. L'amélioration de notre confort (acoustique, sensoriel...) est aussi un élément déterminant dans la décision d'adaptation de nos logements. Indéniablement, l'amélioration de la performance énergétique est à la fois rentable et confortable!

Les primes Énergie 2015 y contribuent

Les primes Énergie correspondent à un ensemble d'aides financières octroyées par la Wallonie pour l'exécution de travaux destinés à améliorer la performance énergétique d'un logement. Ce dispositif d'aides n'est pas récent, mais ses principes de mise en application sont régulièrement revisités. La dernière mise à jour est entrée en vigueur en avril 2015. Énergie4 en fait le résumé, en théorie et avec un exemple.



En théorie

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE PRIMES ÉNERGIE ?

Tout particulier âgé de 18 ans au moins, disposant d'un droit réel sur le logement concerné et dont les revenus imposables du ménage (revenus de référence) sont inférieurs ou égaux à 93 000 €.

Il s'engage à accepter les visites de contrôle de l'administration et à remplir une des conditions suivantes dans les douze mois de liquidation de la prime :

- occuper le logement à titre de résidence principale
- mettre le logement à la disposition d'une agence immobilière sociale, d'une société de logement de service public, ou de tout autre organisme désigné par le Ministre
- mettre gratuitement et à titre de résidence principale, la totalité du logement à la disposition d'un parent ou allié jusqu'au deuxième degré.

Son logement doit être situé en Wallonie et être occupé depuis minimum 20 ans à titre principal, en tant que logement.

COMMENT SE CALCULE LE MONTANT DE CETTE AIDE?

Le montant de l'aide octroyée est variable et se calcule selon cette formule :

Montant de base : Majoration 1 : montant de base octroyé par m² ou par équipement première majoration complémentaire attribuée.

selon la catégorie de revenus.

+ Majoration 2:

seconde majoration complémentaire attribuée pour la réalisation de plusieurs travaux énergie.

= Prime totale

Dans tous les cas, la prime attribuée n'excédera pas les 70 % du montant TVAC des factures associées au projet. Sachez également que la déduction des primes du montant emprunté sera effective dans la nouvelle mouture du dispositif de l'Ecopack (un prêt à 0 %) géré par la Société Wallonne du Crédit Social. Cette nouvelle mouture est annoncée au plus tôt en septembre. Pour en savoir plus : www.swcs.be/ecopack

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS?

Tous les travaux concernés doivent contribuer à améliorer la performance énergétique du logement. Ils doivent être réalisés par un entrepreneur à l'exception de l'isolation du toit qui peut être directement réalisée par le demandeur. Ces travaux sont répartis en 5 catégories auxquelles sont associées des informations complémentaires : des conditions de réalisation, le niveau de résistance thermique requis, le montant d'intervention de base et un plafond à ne pas dépasser.

TYPES DE TRAVAUX	RÉALISATION	RÉSISTANCE THERMIQUE	INTERVENTION ET PLAFONDS
Isolation thermique du toit	par le demandeur	D . / E 2 I/ ///	2 €/m² (max. 100 m²)
	par entrepreneur	$R \ge 4.5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$	5 €/m² (max. 100 m²)
Isolation thermique des murs (par entrepreneur)	par intérieur	R ≥ 2 m² K/W	8 €/m² (max. 100 m²)
	par la coulisse	R ≥ 1,5 m² K/W	6 €/m² (max. 100 m²)
	par l'extérieur	R ≥ 3,5 m² K/W	12 €/m² (max. 100 m²)
Isolation thermique du sol (par entrepreneur)	par la cave	R ≥ 3,5 m² K/W	0.0/==2(=====100==2)
	par la dalle	R ≥ 2 m² K/W	8 €/m² (max. 100 m²)
Installation de systèmes de chauffage et/ou eau	Chaudière gaz naturel condensation		200€
chaude performant (par entrepreneur)	Pompe à chaleur pour eau chaude sanitaire		400 €
	Pompe à chaleur chauffage et combiné		800 €
	Chaudière biomasse		800€
	Chauffe-eau solaire		1.500 €
Réalisation d'un audit énergétique	par un auditeur énergétique		200 €

Quid de la nécessité de faire un audit énergétique ?

La réalisation d'un audit énergétique par un expert agréé n'est plus une obligation, mais sa réalisation reste vivement recommandée! (lire notre interview en page 8)

MAJORATION 1 SELON LA CATÉGORIE DE REVENUS DU MÉNAGE

CATÉGORIE DE REVENUS	REVENU DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE	MAJORATION DE LA PRIME DE BASE
C1	< 21.900 €	Prime de base X 3
C2	21.900,01 << 31.100 €	Prime de base X 2
C3	31.100,01 << 41.100 €	Prime de base X 1,5
C4	41.100,01 << 93.000 €	Aucune majoration

MAJORATION 2 POUR LA RÉALISATION DE PLUSIEURS TRAVAUX ÉNERGIE SIMULTANÉMENT

CATÉGORIE DE REVENUS	REVENU DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE	MAJORATION DE LA PRIME DE BASE
C1	< 21.900 €	Prime de base + 30 %
C2	21.900,01 << 31.100 €	Prime de base + 20 %
C3	31.100,01 << 41.100 €	Prime de base + 10 %
C4	41.100,01 << 93.000 €	Aucune majoration

Revenu de référence = les revenus imposables globalement perçus en 2013 par toutes les personnes cohabitantes (à l'exception des ascendants et descendants du demandeur) pour une demande introduite en 2015 - 5000 € par enfant à charge ainsi que par personne reconnue handicapée par le SPF Sécurité Sociale faisant partie du ménage.

QUELLE EST LA **PROCÉDURE** À SUIVRE POUR EN BÉNÉFICIER ?





AVERTISSEMENT PRÉALABLE remis au Département de l'Énergie et du Bâtiment durable

Formulaire à compléter précisant notamment la nature des travaux envisagés (un seul type ou plusieurs), leur coût estimé, la date présumée de leur réalisation...

Formulaire disponible en ligne sur le site energie.wallonie.be ou auprès du Département de l'Énergie et du Bâtiment durable ou auprès des Guichets Énergie Wallonie.



RÉALISATION DES TRAVAUX et facturation

La date de la facture doit être postérieure à la date de l'accusé de réception de l'avertissement préalable envoyé par l'administration. Le demandeur dispose d'un délai de 2 ans pour finaliser son projet.



INTRODUCTION DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT au Département de l'Énergie et du Bâtiment durable

Formulaire à compléter pour l'envoi de la demande de remboursement de la prime une fois les travaux finalisés. Ce formulaire est complété, signé et envoyé dans un délai maximal de quatre mois au-delà de la réception de la facture finale. Dès lors que les travaux sont réalisés par le demandeur, ce sont uniquement les factures d'achat des matériaux qui seront prises en compte. Si le demandeur a réalisé plusieurs travaux simultanément, il doit introduire sa demande dans les 4 mois de la facture finale du dernier travail.

Exemple

Un particulier souhaite améliorer la performance énergétique de son logement par l'isolation du toit de sa maison. Il souhaite réaliser ces travaux seul comme le permet le dispositif des aides énergie pour cette catégorie de travaux. Son projet associé à la prime énergie est-il rentable ? Doublement oui!

RENTABILITÉ DE L'ACHAT DE L'ISOLANT

L'isolant qu'il va acheter est une laine de verre, de 16 cm d'épaisseur, d'une résistance thermique de 4,57, soit une résistance supérieure à celle requise par le dispositif de l'aide qui est de $R \ge 4,5$ m² K/W.

Pour une superficie de 100 m², l'achat de l'isolant lui revient à 895,40 € TVAC. Selon sa catégorie de revenu, la prime énergie lui permettra de récupérer entre 200 et 600 € de dépense.

ACHAT DE L'ISOLANT	€ 895,40	TVAC/100M ²	SOLDE À LA CHARGE DU DEMANDEUR
Prime revenus c1	€ 600,00	coût c1	295 €
Prime revenus c2	€ 400,00	coût c2	495 €
Prime revenus c3	€ 300,00	coût c3	595 €
Prime revenus c4	€ 200,00	coût c4	695 €

RENTABILITÉ DE L'ISOLATION DU TOIT

Ce particulier consomme annuellement 23260 kWh de gaz naturel pour un montant variant entre 1325 à 1580 €.

Grâce à l'isolation de son toit, il va réaliser une économie de consommation de 10 à 15 %, soit un minimum économisé de 132 €/an et un maximum de 237 €/an. Le tout sans oublier le retour sur investissement de ses dépenses qui seront totalement amorties dans un délai maximal de 6 ans.

CATÉGORIE DE REVENUS	RETOUR SUR INVESTISSEMENT
Revenus c1	moins de 3 ans
Revenus c2	moins de 4 ans
Revenus c3	entre 4 et 5 ans
Revenus c4	moins de 6 ans

Pour en savoir plus



Le formulaire de demande de prime est disponible depuis le 20 avril via : energie.wallonie.be > Particuliers > Aides et primes.



Pour toutes vos questions sur les primes, pour tout renseignement ou demande de formulaire : formez le 1718 (le numéro d'appel gratuit du Service public de Wallonie).



Pour tout renseignement, demande de formulaire ou pour des conseils techniques, contactez les Guichets Énergie Wallonie : energie.wallonie.be > Particuliers > Guichets Énergie

Qualiwatt aussi! Le photovoltaïque est toujours rentable

Qualiwatt est un dispositif de soutien dont les origines proviennent d'initiatives d'instances européennes, mais dont le nom est bien wallon. Il s'applique aux petites installations solaires photovoltaïques (puissance ≤ 10 kW) mises en service à partir du 1er mars 2014.

Qualiwatt prévoit le versement d'une prime annuelle pendant cinq ans par le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) auquel l'installation est raccordée. Son organisme régulateur est la CWaPE, la Commission wallonne pour l'Énergie. Ses principes de base sont :

- Le montant de la prime est fixé à l'avance par la CWaPE de manière à obtenir pour une installation-type de 3 kWc, un temps de retour sur investissement de 8 ans. Ce calcul du temps de retour (TRI) tient compte de tous les coûts et bénéfices d'une installation de référence, y compris les coûts d'utilisation des réseaux (ce qui explique que le montant de la prime varie en fonction du GRD).
- > Le montant de la prime de base est déterminé par KWc et le montant total de la prime couvre un maximum de 3 kWc. Pour toute installation ≥ à 3 kWc, le montant total de la prime annuelle sera donc de 3 fois le montant de base de la prime par KWc.
- Le montant de la prime est révisé semestriellement par la CWaPE et est publié sur son site internet trois mois à l'avance. Les installations mises en service au cours d'un semestre donné bénéficient de la prime publiée par la CWaPE pour ce semestre.

- Une prime complémentaire est accordée aux clients reconnus comme clients protégés ou qui disposent de revenus précaires pour qu'en plus du temps de retour sur investissement de 8 ans, ils disposent d'un taux de rentabilité de 6,5 %.
- La prime peut faire l'objet d'une révision à la hausse ou à la baisse chaque année, à partir de la deuxième année, si le prix observé sur le marché de l'électricité s'écarte de plus de 10 % du prix initialement retenu par la CWaPE. Dans ce cas, les facteurs de correction applicables sont publiés par la CWaPE sur son site Internet.

En exemple

LE BESOIN

- > Ménage de 4 personnes
- Consommation électrique : ± 3500 kWh/an (= consommation moyenne annuelle de tous les clients résidentiels wallons disposant d'un compteur mono-horaire).
- > Puissance requise de l'installation solaire pour couvrir l'entièreté de la consommation du ménage : 3,9 kWc (hypothèse : en Belgique, 1 kWc orienté plein sud produira en moyenne 900 kWh/an).
- > TVA prise en compte dans le présent projet : 6 %.

L'INVESTISSEMENT -ESTIMATION DE 8268 € TVAC

- > Coût moyen en Wallonie : 2 € htva par Wc installé, soit 8268 € (6 % tvac) pour une installation de 3,9 kWc.
- Coûts connexes : remplacement de l'onduleur après 10 ans (± 1000 €), coûts de maintenance/exploitation éventuels (= service de télé-relève proposé par certains installateurs ; 0,75 % de l'investissement, soit ± 60 €/an).

LA PRIME QUALIWATT - ESTIMATION DE 3900 €

> En fonction du GRD retenu pour une mise en service de l'installation avant le 30/06/2015 (date de contrôle RGIE faisant foi) : entre 259,85 €/kWc/an (GRD : Ores-Interest) et 287,12 €/kWc/an (GRD : Ores-Simogel). Soit sur 5 ans de prime : 3900 € (calculé pour une installation raccordée sur le réseau de distribution Ores-Interest).

ECONOMIE D'ÉLECTRICITÉ -ESTIMATION DE 735 €/AN

> Economie annuelle d'électricité : 735 €/an (hypothèse : 0,21 €/kWh consommé/évité, prix de l'électricité pour la période de référence).

TEMPS DE RETOUR SUR INVESTISSEMENT (TRI) -ESTIMATION DE 8 ANS

- > Investissement : 8268 € + 1000 € pour le remplacement de l'onduleur 3900 € de prime = 5368 € (tvac).
- > Retour : 5368 € / (735 € d'économie d'électricité annuelle 60 € de coûts annuels pour la maintenance)
 = 8 ans au prix de l'électricité d'aujourd'hui!

ET APRÈS LES 8 ANS – ÉCONOMIE D'ÉNERGIE PENDANT MINIMUM 12 ANS

> Economie d'environ 3500 kWh d'électricité par an pendant 12 ans mini-



Faites directement votre propre simulation financière sur : http://www.apere.org/node/164



Les exigences qualité de Qualiwatt

Le plan Qualiwatt est indéniablement associé à des critères de qualité! Certains sont obligatoires, d'autres au choix.

OBLIGATOIREMENT: 5 CONDITIONS

Pour bénéficier de la prime Qualiwatt, le demandeur doit obligatoirement s'assurer que son installateur photovoltaïque répond aux cinq conditions suivantes :

- Disposer d'un certificat de compétences délivré par RESCERT (www.rescert.be) attestant que l'installateur de systèmes solaires photovoltaïques a suivi une formation certifiante :
- > Élaborer une déclaration de conformité de l'installation basée sur le modèle-type établi par l'Administration et publié sur le site Internet de la DG04-Énergie :
- Disposer d'une copie du certificat « factory inspection » reprenant le lieu du site de production des panneaux photovoltaïques;
- Pour les bénéficiaires personnes-physique : remettre une copie du contrat-type d'installations photovoltaïques publié sur le site Internet de la DGO4-Énergie complété et signé par le producteur et l'installateur;
- Disposer de la preuve que les panneaux photovoltaïques sont certifiés selon la norme IEC 61215 pour les modules cristallin et la norme IEC 61646 pour les couches minces ainsi que selon la norme IEC 61730 lorsque les panneaux sont intégrés ou surimposés à un bâtiment.

Pour en savoir plus sur ce label :
energie.wallonie.be > Particuliers >
Les énergies renouvelables > Qualité > NRQual

AU CHOIX: LE LABEL NRQUAL



Outre le respect des cinq conditions obligatoires, le demandeur peut souhaiter encore plus de garanties de qualité. Dans ce cas, il peut faire appel à une entreprise labellisée NRQual. Cette entreprise remplira non seulement les cinq conditions de base, mais elle se distinguera par une démarche de qualité volontaire additionnelle.

NRQual est un label wallon qui a été créé pour inciter les citoyens à investir dans les énergies renouvelables en ayant pleine confiance dans les installateurs et soutenir ces derniers dès lors qu'ils se distinguent par une démarche « qualité ». Il se décline en 3 niveaux :

- > NRQual PAC pour les pompes à chaleur
- > NRQual PV pour les panneaux solaires photovoltaïques
- NRQual SOL pour les systèmes solaires thermiques

Tous les installateurs qui obtiennent ce label garantissent le respect d'un cahier des charges spécifique:

- La capacité de concevoir une installation : l'entreprise doit remettre au client un dossier reprenant les plans techniques de l'installation, les spécifications techniques des composants utilisés, les calculs de rendements énergétiques et les manuels destinés à l'utilisateur.
- La capacité de placer un système renouvelable : l'entreprise doit compter des installateurs certifiés parmi ses équipes en charge de l'installation des systèmes, passer positivement les contrôles des audits aléatoires d'installations et rédiger une déclaration de conformité aux exigences du label à l'attention du client.
- Les conditions liées à la vente dont l'utilisation du contrattype pour les installations photovoltaïques résidentielles, le suivi des plaintes et la mise à disposition de tous les enregistrements, accès à la profession et assurances requis.

Le confort en plus

Confort est synonyme de bien-être et le bien-être est une notion quelque peu subjective et personnelle. Objectivement pourtant, saviez-vous que :

- Isoler une maison ancienne procure un gain en confort par l'élimination de la sensation de paroi froide (la T° ressentie au milieu d'une pièce est égale à la moyenne entre la T° des parois et la T° de l'air).
- Installer un système de ventilation complet (amenée d'air dans les pièces sèches, ouvertures de transfert, extracteurs dans les pièces humides) renouvelle l'air ambiant, évacue les polluants et prévient les éventuels risques de condensation.
- Placer des pare-soleils dans une habitation récente diminue les risques de surchauffe dans le bâtiment.
- Placer un puits canadien tempère la température de l'air à l'intérieur du bâtiment, été comme hiver.
- ...

Audit énergétique vivement recommandé



Décider quels sont les travaux à entreprendre dans un logement pour en améliorer la performance énergétique ne s'improvise pas. Avant d'entamer tous travaux dans une habitation, l'idéal est de faire réaliser un audit énergétique par un auditeur agréé. Avec méthode et expertise, il identifie les points faibles de l'habitation et les travaux à réaliser prioritairement afin de réellement diminuer les consommations d'énergie du logement. Description de fonction avec Pierre-Alain Bernard, auditeur agréé depuis 2006 et tout proche des 500 audits réalisés.

Énergie4 : Concrètement, comment se passe un audit énergétique ?

P-A Bernard : La personne intéressée commence par sélectionner l'auditeur de son choix dans la liste des auditeurs agrées par la Wallonie. Selon le type de projet, et parfois après une première visite du bâtiment, l'auditeur élabore une offre de prestations. Dès qu'elle est acceptée, le premier rendez-vous est planifié pour collecter l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'audit. Il est très important que l'utilisateur du bien concerné soit présent à cette rencontre ! Les recommandations sont élaborées en fonction de son comportement et des ses besoins (exemples : prise en compte d'un projet d'agrandissement dans les combles, détermination d'une température de confort,....). Une fois collectées, toutes les infos sont encodées dans le logiciel PAF et deux scénarios sont élabo-

rés par l'auditeur: une version dite « light » et une version plus approfondie à long terme. Ce qui est intéressant de constater, c'est que beaucoup de personnes pensent qu'elles se limiteront à la formule « light » mais après la réunion d'explication (= 3^{ème} étape de réalisation de l'audit) on remarque souvent qu'elles vont plus loin que le scénario de base. Elles reconsidèrent leur budget en tenant compte de la feuille de route qu'est l'audit, et font souvent des choix qui se situent entre les deux scénarios. Cette vision à plus long terme est sollicitée par l'auditeur qui prend le temps d'expliquer ses recommandations, de répondre aux questions des clients et de montrer le potentiel maximal d'économies d'énergies que l'on peut prétendre pour le logement audité. Mieux il sera compris et plus la démarche d'audit énergétique aura des chances d'aboutir.

Énergie4 : Quelles sont les compétences nécessaires pour réaliser ce métier ?

P-A Bernard : Je suis personnellement architecte de formation, mais j'ai évolué progressivement vers le métier d'énergéticien. L'accès à la formation d'auditeur énergétique agréé est régie par des conditions de diplômes (architecte, ingénieur civil ou industriel, bio ingénieur) et suppose un certain nombre de pré-requis pour suivre et réussir la formation qui est sanctionnée par une épreuve (examen écrit et oral). Il vous faut réussir ces examens avec une moyenne générale supérieure à 12/20 pour recevoir l'agrément d'auditeur PAE2. Personnellement, outre le savoir-faire technique, j'estime qu'une compétence primordiale d'un bon auditeur est sa capacité à communiquer. Même si la Wallonie a amélioré significativement le contenu et la lisibilité du rapport d'audit et de sa brochure explicative, savoir transmettre, expliquer, vulgariser est un réel atout! L'auditeur peut ainsi faire participer pleinement les citoyens à leurs projets et avec eux, décider des meilleures options à retenir. Un audit énergétique ne se résume vraiment pas à un dossier technique de mesures, c'est avant tout un travail d'accompagnement des personnes qui l'entreprennent!

Énergie4 : Qui sont les demandeurs ? Suivent-ils vos recommandations ?

P-A Bernard : Il n'y a pas selon moi de profil type. J'ai des demandes de toutes les catégories d'âges et de revenus. Je dirais que les demandeurs se ressemblent par une combinaison de 3 dénominateurs communs selon des degrés variables : un souci de gérer son logement en « bon père de famille », la volonté d'augmenter son confort de vie tout en réduisant sa facture et une propension à privilégier les pratiques durables au profit de l'environnement. Et il n'y a d'ailleurs pas que les chasseurs de primes qui en font la demande. Je constate aussi que même ceux qui réalisent cet audit pour une raison administrative au départ finissent par s'intéresser au contenu de l'audit et par s'impliquer au moment de la présentation des résultats. Pour ce qui est du suivi et parce que le rôle de l'auditeur s'arrête à la présentation des conclusions de l'audit (scénarios de recommandations), il est difficile de savoir si les recommandations sont mises en application. Personnellement, je fais régulièrement une petite enquête de suivi et je suis plutôt satisfait du résultat.

Énergie4 : En conclusion, avez-vous un projet à décrire dont vous êtes particulièrement fier ?

P-A Bernard : Beaucoup de projets m'ont intéressé. Je suis par exemple particulièrement satisfait de contribuer à réduire la facture énergétique de projets où les moyens financiers disponibles sont réduits. J'ai également apprécié une expérience de réalisation de 20 audits dans le cadre d'un achat groupé de plusieurs appartements. Les scénarios ont été présentés à tous les propriétaires rassemblés et ensuite individuellement ; l'engouement du groupe a réellement été porteur. Au-delà des audits eux-mêmes, il m'arrive de participer à des conférences pour présenter les audits PAE2. Ce sont des moments de communication que j'affectionne beaucoup.

Énergie4 : Un conseil en particulier ?

P-A Bernard: Oui, l'audit doit arriver le plus tôt possible dans le processus de rénovation pour contribuer à la réflexion dès le départ et pas quand trop de travaux ont déjà été réalisés ou commandés. Il faut également éviter de penser que l'audit représente un surcoût. Même sans tenir compte de la prime, son prix reste très faible au regard de tout ce qu'il contribue à réduire à long terme.

PAE2?



Les Guichets de l'énergie font peau neuve

Après réflexion en groupe de travail, l'intervention créative d'une agence en communication et la sélection du projet qui leur correspondait le mieux, les Guichets de l'énergie ont le plaisir de se présenter sous un nouveau jour. Ils font peau neuve, en profitent pour rappeler leurs missions et se féliciter de 30 ans d'âge.



LES GUICHETS DE L'ÉNERGIE **DEVIENNENT GUICHETS ÉNERGIE** WALLONIE

Le changement n'est pas radical, mais il est mûrement réfléchi : d'une part la notion connue de Guichets énergie est maintenue et d'autre part le terme ajouté de la Wallonie remplit un rôle majeur. Il rappelle le lien direct qui unit les Guichets à la Région Wallonne et qui fait d'eux un unique point de relais entre la législation et le pouvoir belge, le citoyen, et les innovations dans le domaine de l'énergie.

MISSION REPRÉCISÉE

Proches et accessibles à tous, les Guichets Énergie Wallonie, ce sont 16 espaces répartis dans toute la Région et une équipe de 40 consultants qui accueillent et guident le citoyen dans les domaines touchant à l'énergie au sein de son habitat. Ensemble, ils représentent un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation.

Aux Guichets, le citoyen bénéficie de conseils techniques personnalisés, neutres et entièrement gratuits prodiqués par des spécialistes au service de la Wallonie. Il obtient aussi des informations claires sur la réglementation et sur les aides en matière d'énergie en vigueur en Wallonie. Chez lui, le citoyen consomme mieux et moins d'énergie, allège ses factures et gagne en confort.

En résumé : les Guichets Énergie Wallonie, la première étape d'une démarche futée pour plus d'économies, plus de confort et un plus grand respect de l'environnement.

NOUVEAU LOOK

Que ce soit dans le choix de la police, des couleurs ou des formes, le nouveau logo est rempli de connotations qui valorisent le métier des Guichets :

- Proximité: les 40 consultants actuels que comptent les Guichets insistent sur leur disponibilité, leur accessibilité, et la convivialité de leur accueil. Ils constatent qu'après une première visite, bon nombre de citoyens reviennent avec des questions nouvelles et parlent positivement autour d'eux de leur expérience avec les Guichets.
- Neutralité : la neutralité des conseils prodiqués fait la différence. Les Guichets sont totalement indépendants des fournisseurs et ils n'ont rien à vendre.
- Service : le conseil en énergie est adapté aux besoins et attentes spécifiques de chaque citoyen lorsqu'il envisage une construction ou tout simplement, lorsqu'il désire réaliser des économies d'énergie chez lui.
- Expertise : les projets sont étudiés dans leur globalité et de manière approfondie.
- Économies d'énergie : visiter les Guichets avant d'entreprendre tout travail de rénovation ou construction dispense de tracas souvent causés par de mauvaises décisions et assure un gain de temps et de sérénité. L'économie d'énergie dans la maison se ressent positivement au niveau du portefeuille et du confort ambiant de l'habitat.

Être reconnaissable, cohérent et avoir un caractère officiel du service proposé, voici toute la valeur ajoutée de ce nouveau logo.

30 ANS: BON ANNIVERSAIRE!

Le premier des Guichets Énergie Wallonie à avoir ouvert ses portes aux citoyens est celui de Liège en 1985. Cela lui fait 30 ans de services aux habitants wallons soucieux d'économiser l'énergie. Félicitations et bonne continuation!



Les Guichets en images : energie.wallonie.be > Particuliers > Guichets Énergie Wallonie





























À vos agendas



Juin 2015

Sortie de la nouvelle brochure PEB directement téléchargeable sur energie.wallonie.be



Dès le 27 juin 2015

Dans le cadre de Mons 2015, deux expositions liées au thème de l'énergie à ne pas rater : Énergie, les nouveaux rêves et Mon énergie. Programme sur : www.mons2015.eu



11 septembre 2015

Cérémonie de remise des prix
« Architecture Durable en Province de Luxembourg »
dans le cadre des journées du patrimoine en Wallonie.
Date à confirmer et pour tout contact à ce sujet :
Cellule Développement Durable de la Province de
Luxembourg au 063/212.761.



Dès la rentrée

La thématique énergie est au rendez-vous des émissions télé « Clé sur Porte » et « Une brique dans le ventre ».



18 septembre 2015

Date limite des inscriptions à la 5^{ème} édition du challenge École ZéroWatt : http://goo.gl/G95ZBY

À suivre : « Un coach pour mon toit »

L'action « Un coach pour mon toit » est une initiative récente de la Province de Luxembourg. Son objectif : accompagner des citoyens qui désirent isoler eux-mêmes les combles ou la toiture de leur logement. Pratiquement, le programme de coaching comporte les étapes suivantes : une session de vulgarisation technique et financière, un atelier de formation pratique, un coaching préparatoire au chantier et un coaching de mise en route du chantier à domicile. Le tout gratuitement!

Parmi les conditions d'accès au programme : être propriétaire ou locataire d'une résidence principale située en Province de Luxembourg antérieure au 1^{er} décembre 1996 et utiliser de préférence des éco-matériaux.

Énergie4 aura l'occasion de décrire quelques-unes des expériences vécues par les participants à cette initiative dans l'une de ses futures éditions. Si vous voulez déjà en savoir plus, prenez contact avec la Cellule Développement Durable de la Province du Luxembourg au 063 / 212 761.

La météo des énergies renouvelables

Un printemps lumineux et favorable



En moyenne, sur les trois mois de printemps, une famille équipée d'un chauffe-eau solaire (4,6 m² de capteurs et un réservoir de 300 l) a pu couvrir entre

78 et 91 % de ses besoins, avec des pointes allant jusqu'à 100 % en mai dans certaines régions.

Indicateur solaire thermique : pourcentage des besoins en eau chaude d'un ménage couverts par un chauffe-eau solaire.



Le printemps aura été crescendo au niveau de l'ensoleillement. Après un mois de mars « normal », avril a été « exceptionnel » et mai encore plus enso-

leillé! Sur la saison, les ménages équipés de photovoltaïque ont pu largement couvrir leurs besoins... et une partie de ceux du voisin. De quoi faire tourner les compteurs à l'envers pour anticiper des jours moins ensoleillés... Merci le réseau!

 $\label{localization} \mbox{\bf Indicateur photovolta\"ique:} pour centage des besoins en \'electricit\'e d'un ménage assur\'e par une installation moyenne de 3 kWc.$



Avec environ 200 MW supplémentaires par rapport au printemps dernier (surtout sur terre), le parc éolien belge affiche pour ce printemps 2015 de

meilleures productions qu'en 2014. Malgré un mois d'avril assez peu venteux, sur la saison, le vent a pu couvrir les besoins en électricité de près de 3 ménages belges sur 10, soit l'équivalent de plus de 1. 350.000 logements.

Indicateur éolien : nombre de logements qui auraient pu être alimentés grâce à la production des parcs éoliens.



Offshore (712 MW): 650.667 logements: 13.7% de la Belgique

Flandre (603 MW):

341.000 logements : 7,2% de la Belgique

Wallonie (643 MW):

363.333 logements : 7,6% de la Belgique



En été, comment éviter la surchauffe?

Par le phénomène d'inertie thermique, une maison est toujours plus lente à refroidir qu'à réchauffer, surtout celles construites en dur. Comment éviter la surchauffe d'un bâtiment sans faire fonctionner à outrance des appareils électriques pour le refroidir?

Pour commencer : empêchez la chaleur d'entrer autant que possible.

Par exemple : fermez portes et fenêtres en journée afin d'éviter que la chaleur ne pénètre dans la maison, occultez efficacement les vitrages, par l'extérieur avec des volets ou des stores déroulants de couleur claire, ou encore placez un film solaire sur le double vitrage ordinaire. Surtout, évitez de créer un courant d'air pendant la journée, car il aspire dans la maison un maximum d'air chaud. Evitez aussi d'émettre d'importantes sources de chaleur avec four, fer à repasser ou sèche linge qui rejettent la chaleur dans la pièce... Et détrompez-vous : fermer les rideaux tout en ouvrant les fenêtres reste tout aussi inefficace!



Ensuite, et si la chaleur est entrée, pratiquez une ventilation intensive à la rescousse telle qu'elle se fait dans les pays méditerranéens : résistez à la tentation de la fenêtre ouverte pendant la journée et le soir, pratiquez deux ouvertures dans le bâtiment, l'une en haut et l'autre en bas. Laissez l'air circuler dès que la température extérieure a chuté et pendant toute la nuit.

Un bon allié de plus si vous êtes prévoyant: le jardin. Plantez des arbres ou arbustes à feuillage caduc entre le sud et le sud-ouest : ils abriteront les murs et les fenêtres du rayonnement direct en été et laisseront passer la lumière du soleil en hiver.

QUELQUES TRUCS COMPLÉMENTAIRES

- Sortez les aliments congelés 24 h à l'avance et placez-les au frigo. Vous évitez la consommation nécessaire au dégivrage par micro-ondes, et vous apportez des frigories dans votre réfrigérateur.
- Plus de chaleur est synonyme d'envie de douches. Réduisez leur coût énergétique en vous équipant d'un pommeau de douche économique.
- Si votre chauffage central n'est pas équipé d'une sonde de température externe, réglez votre chaudière en position « été », ou abaissez la température de l'eau de la chaudière de quelques degrés.



6 dossiers pour tout savoir sur le climat

L'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et le Journal des Enfants (JDE) ont récemment collaboré pour éditer une nouvelle version d'un dossier pédagogique consacré au climat.

Baptisé « 6 dossiers pour tout savoir sur le climat », cet outil est particulièrement destiné aux élèves de 5ème et 6ème primaires. Il est composé de 6 cahiers illustrant 6 grands thèmes climatiques avec en bonus un 7ème cahier de jeux et d'expériences destiné à l'animation de la démarche.

- > Cahier 1 Le climat, c'est quoi ?
- > Cahier 2 Les variations du climat
- > Cahier 3 L'évolution du climat chez nous
- > Cahier 4 L'évolution du climat dans le monde
- > **Cahier 5** Que peut-on faire pour sauver la planète ?
- Cahier 6 Des énergies fossiles aux énergies renouvelables
- > Cahier 7 Jeux



Guichets Énergie Wallonie

Tous les Guichets sont ouverts du mardi au vendredi, de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous.

ARI ON

Rue de la Porte Neuve, 20 6700 ARLON

- **L** Tél: 063/24.51.00 Fax: 063/24.51.09
- guichetenergie.arlon@spw.wallonie.be

BRAINE-LE-COMTE

Grand Place, 2 7090 BRAINE-LE-COMTE

- **L** Tél. : 067/56.12.21 Fax : 067/55.66.74
- ≠ guichetenergie.brainelecomte@spw.wallonie.be

CHARLEROI

Centre Héraclès Avenue Général Michel 1E 6000 CHARLEROI

- **L** Tél. : 071/33.17.95 Fax : 071/30.93.10
- guichetenergie.charleroi@spw.wallonie.be

EUPEN

Hostert, 31A 4700 EUPEN

- Tél.: 087/55.22.44 Fax: 087/55.32.48
- ≠ guichetenergie.eupen@spw.wallonie.be

HUY

Place Saint-Séverin, 6 4500 HUY

- Tél.: 085/21.48.68
 Fax: 085/21.48.68
- guichetenergie.huy@spw.wallonie.be

LIBRAMONT

Grand Rue, 1 6800 LIBRAMONT

- **L** Tél. : 061/62.01.60
- guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

LIEGE

Maison de l'Habitat Rue Léopold, 37 4000 LIÈGE

- **L** Tél. : 04/221.66.66 Fax : 04/222.31.19
- guichetenergie.liege@spw.wallonie.be

MARCHE-EN-FAMENNE

Rue des Tanneurs, 11 6900 MARCHE

- **L** Tél. : 084/31.43.48 Fax : 084/31.43.48
- ≠ guichetenergie.marche@spw.wallonie.be

MONS

Allée des Oiseaux, 1 7000 MONS

- **L** Tél. : 065/35.54.31 Fax : 065/34.01.05
- 🚄 guichetenergie.mons@spw.wallonie.be

MOUSCRON

Rue du Blanc Pignon, 33 7700 MOUSCRON

- ▼ Tél.: 056/33.49.11
 Fax: 056/84.37.41
- quichetenergie.mouscron@spw.wallonie.be

NAMUR

Rue Rogier, 89 5000 NAMUR

- **t** Tél. : 081/26.04.74 Fax : 081/26.04.79
- ≠ guichetenergie.namur@spw.wallonie.be

OTTIGNIES

Avenue Reine Astrid, 15 1340 OTTIGNIES

- **t** Tél. : 010/40.13.00 Fax : 010/41.17.47
- ≠ guichetenergie.ottignies@spw.wallonie.be

PERWEZ

Rue de la Station, 7 1360 PERWEZ

- Tél.: 081/41.43.06 Fax: 081/83.50.95
- guichetenergie.perwez@spw.wallonie.be

PHILIPPEVILLE

Avenue des Sports, 4 5600 PHILIPPEVILLE

- **L** Tél. : 071/61.21.30 Fax : 071/61.28.30
- guichetenergie.philippeville@spw.wallonie.be

TOURNA

Rue de Wallonie, 19-21 7500 TOURNAI

- Tél.: 069/85.85.34 Fax: 069/84.61.14
- guichetenergie.tournai@spw.wallonie.be

VERVIERS

Pont de Sommeleville 2 4800 VERVIERS

- **t** Tél. : 087/32.75.87 Fax : 087/32.75.88
- guichetenergie.verviers@spw.wallonie.be

Nouvelle brochure PEB

Si vous désirez vendre, acheter ou construire un bâtiment résidentiel, cette brochure répondra à toutes vos questions concernant le certificat PEB.



Pour la commander gratuitement :

1718

Pour la consulter en ligne www.energie.wallonie.be









Version interactive disponible en ligne

Retrouvez toute l'actualité du département de l'energie et du bâtiment durable sur les réseaux sociaux



PORTAIL DE L'ÉNERGIE EN WALLONIE



TWITTER.COM/ÉNERGIEWALLONIE

+ Des permanences décentralisées

energie.wallonie.be > Particuliers > Guichets Énergie Wallonie

ÉNERGIE 4 :

Trimestriel du Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie.

COMITÉ DE RÉDACTION :

Gwendoline Gérard, Monia Ben Slama, Lise Johnson et Véronique Joassart.

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Annick Fourmeaux Chaussée de Liège, 140-142 5100 Jambes.

IMPRESSION: Imprimé sur papier recyclé. Toute reproduction, même partielle est encouragée, sous réserve de la mention précise: « Énergie 4 - Service public de Waltonie - Juin 2015 »

ABONNEMENTS:

- › via le site http://energie.wallonie.be
- par courriel
- gwendoline.gerard@spw.wallonie.be
- par téléphone : 0800/11901
- par courrier postal : SPW - DG04
- Département de l'Énergie et du Bâtiment durable à l'attention de Gwendoline Gérard Chaussée de Liège 140-142 - 5100 Jambes

